

**DELIBERATION N° 91 / 2020**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 16 Décembre 2020**

**Sous la présidence de M. ROULOT, Maire**

**Présents** : M.ROULOT, M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme GOMEZ, M. FLORIN, Mme EL MANANI, M. DADDA, Mme EL HAJOU, M. BA, Mme BOCK, M. POESSEL, M. PROD'HOMME, Mme LE ROUX, M. RUBANY, Mme DANGERVILLE, M. NITOU SAMBA, Mme BOULET, M. MENIRI, Mme TIZNITI, Mme DIALLO Aïcha, M. OLIVIER, Mme CETINKAYA, Mme NAZEF, M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX

**Excusés et ont donné procuration** : Mme SAMBA à M. BOUTRY

**DIRECTION POPULATION**

**Objet : Dérogation municipale au principe du repos dominical des salariés des commerces de détail et des hypermarchés : liste des dimanches 2021**

Maire expose :

Vu le code Général des Collectivités Territoriale et notamment ses articles L.2121-21 dernier alinéa et L.2121-23

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Vu le Code du Travail et notamment ses articles L3132-26 et L3132-27 et R3132-21,

Vu l'article D.310-15-2 du Code du Commerce relatif aux dates des soldes d'été et d'hiver,

Considérant les nouvelles dispositions issues de la loi du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques qui donnent la faculté aux communes de déroger au principe du repos dominical dans la limite maximale de 12 dimanches,

Considérant l'obligation d'arrêter la liste des dimanches concernés avant le 31 décembre pour l'année suivante et de la soumettre à l'avis du Conseil Municipal,

Considérant la volonté de la Ville de LIMAY d'accorder en 2021 le principe de 6 dérogations annuelles aux règles du repos dominical et d'autoriser ainsi l'ensemble des commerces de détail (Code NAF 4719B) implantés sur le territoire de la commune à ouvrir leur établissement des dimanches : 21 Novembre - 28 Novembre - 5 Décembre - 12 Décembre - 19 Décembre et 26 Décembre 2021,

Considérant la nécessité d'obtenir l'avis conforme de l'établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre dont la commune est membre lorsque le nombre de dérogations aux règles du repos dominical excède 5 par an,

Considérant la délibération du conseil communautaire GPS&O du 10 décembre 2020 émettant un avis favorable à l'ouverture des commerces à Limay sur les dates précitées,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE par 29 voix pour, 4 voix contre** (M. Maillard, M. Boutry, Mme Saint-Amaux, Mme Samba)

D'émettre un avis favorable à la liste proposée :

\* des 6 dimanches pour les commerces de détails, les 21 Novembre - 28 Novembre - 5 Décembre - 12 Décembre - 19 Décembre et 26 Décembre 2021.

\* des 2 dimanches pour les hypermarchés, les 2 Mai et 26 Décembre 2021.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et ans susdits et ont signé les membres présents.



Le Maire,

E. ROULOT

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Dérogation municipale au principe du repos dominical des salariés des commerces au détail et des hypermarchés : liste des dimanches 2021

---

**Date de transmission de l'acte :** 21/12/2020

**Date de réception de l'accusé de réception :** 21/12/2020

---

**Numéro de l'acte :** delib-91-2020 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 078-217803352-20201221-delib-91-2020-DE

---

**Date de décision :** 21/12/2020

**Acte transmis par :** Corinne STIGER

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.4. Autres types de contrats